

# COMPTE RENDU REUNION CMCD DU 19/04/10 à OISSEL à 19 h 15

Présents : Mme Isabelle ROUSSEL, MM. Jean-Philippe DOGER, Patrice ANNE, Denis TROSNEL, Pascal LEGUILLON, Jean-Luc LIGUORI, Laurent HOTTIN (représentant CMCD 61), sous la Présidence de Daniel HURELLE avec Marcel AMELINE.

Excusés : A.CAMILLERI, N.MARAIS, J-P MOREAUX, M.FERRON, H.VIGOR, P. PERPIGNAN

Non représentées : CMCD Calvados et Manche (M. Ameline apportant un « éclairage » sur Comité 50).

*Le but de cette réunion CMCD de fin de saison 2009 - 2010 est de donner suite à la première réunion de Janvier dans l'étude des demandes de précision de la CMCD de la LNHB et de vérifier les contributions arbitrages, en validant les contributions Arbitrages Adultes et Jeunes Arbitres déjà réalisées, tout en laissant aux clubs la possibilité de régulariser leurs situations jusqu'au 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2010, les CDA et Comités étant sollicités de nouveau sur les contributions non réalisées.*

## 1) Retour sur la réunion CMCD du 25 janvier 2010 :

Les différentes demandes de la CMCD ont obtenu une réponse dans les délais souhaités :

- Contribution sportive : Aumale (réponse Comité 76 du 29/01/10), Blainville (réponse Club 4 mars 2010) l'Aigle (Réponse Club 13 février 2010).
- Contribution arbitrage : Montville (rectification Comité 76 pour JA), Blainville (complément positionnement JA excédentaire), Mézidon (appel décision avec sursis), Dives (contribution L. Sevaux, Pb envoyé à la FFHB), Rouen 76 (ventilation et positionnement arbitres sur secteur Masculin), E. Tourlaville/Cherbourg (envoi du calcul quota le 26/02/10).
- Contribution technique : Echanges courriers, mails, appels téléphoniques HB Barrois, St Nicolas, et St Sébastien (positionnement cadres sur secteur masculin).

Pas de précision de la CRA sur la rédaction de l'article 27 de la CRA.

## 2) Réunion du 19 Avril 2010 :

- a) Appels des décisions du 25 janvier 2010 : La CMCD est conviée à présenter lors de la réunion de la Commission Litiges et Réclamation, les dossiers des clubs de USC Mezidon, HB Barrois, ES Aumale, CEP Saint Nicolas d'Aliermont qui ont fait appel.
- b) Echange CMCD Nationale A. Mateur et CMCD LNHB : Il est actuellement impossible de se servir pleinement des fiches clubs normands de la CMCD Nationale, les critères notamment sportifs des contributions n'étant pas informatibles (1 équipe réserve OU.....), d'où le renoncement de la CMCD de la LNHB à envoyer aux clubs leur situation mensuelle.
- c) Point sur les Contributions des Clubs évoluant en Nationale : au 19/04/10 il reste à l'ES Arques à faire valider 2 de ces 3 jeunes arbitres.
- d) Questions comité 50 et CMCD 50 :  
Modification contribution sportive ASAM Cherbourg : A la demande du club qui a anticipé et fourni tous les justificatifs demandés, avec l'appui du Comité 50 et de la COC 50, la CMCD ne sanctionne pas l'ASAM Cherbourg (Hon. Rég. Masc.) en application de l'article 4 du règlement CMCD de la LNHB 2009-2010.  
Questions CMCD 50 :  
Partage contribution masculine/féminine si quota doublé : La CMCD de la LNHB ne souhaite pas intervenir dans le choix éventuel d'une CMCD départementale. Pour information, il convient de prévenir les clubs amenés à jouer en Championnat Régional que pour la CMCD de la LNHB un seul secteur masculin ou féminin sera pris en compte.  
Arbitre blessé n'ayant pas officié sur désignation : Pour avis, il ne serait pas pris en compte par la CMCD de la LNHB.

- e) Modifications des contributions sportives: Les COC des départements ont fait connaître les équipes de jeunes et adultes rajoutées (dans une phase départementale au-delà du 15 décembre) ou forfait, ces modifications ne changent pas les contributions sportives des clubs régionaux concernés à l'exception de la sanction appliquée au 15 décembre 2009 de l'ES Aumale (Exc. Rég. Fém.): sanction sportive confirmée (moins 5 points), sanction financière annulée.
- f) ARBITRAGE point fin de saison au 19/04/10: D. Hurelle fait part des difficultés rencontrées pour avoir des données fiables, interdisant tout recours sur le nombre des matches arbitrés, le manque de pointage par la CRA et la saisie des arbitres sur les feuilles de matches de la LNHB malgré un gros effort entre le 27/03/10 et le 16/04/10 par le personnel et les bénévoles de la Ligue ne permettant pas le calcul exact des réalisations. La CMCD de la LNHB, sortant de son rôle, a donc du avoir recours à des croisements de données qui ne permettent que de valider les arbitres et les JA, avec la méthode suivante :
- 303 vérifications de remboursements d'arbitrage entre le 14/11/2009 et le 27/03/2010.
  - 73 vérifications sur les matches non remboursés par la LNHB mais remboursés directement aux arbitres (Différentes coupes, Championnat France Désignations LNHB..).
  - 1427 vérifications du fichier de partage de la base nationale Gest'hand.
  - Recours aux données transmises par les CDA et les comités sans possibilités éventuelles de vérification sur des matches non rentrés dans Gest'hand ou « comptés 2 fois » lors des délégations d'arbitrage de la CRA vers les CDA.

Pour le traitement final de 747 arbitres et JA recensés au niveau des clubs nationaux et régionaux jusqu'au 27 mars 2010.

Des difficultés sont apparues dans l'utilisation de Gest'hand qui indique un nombre de matches arbitrés sans distinction de match désignés ou non, validation d'arbitre désigné mais absent au niveau national et non validation d'arbitre ayant remplacé l'absent..... Par ailleurs des saisies de grade sont fantaisistes.

*En conséquence, tout en rappelant les difficultés rencontrées au 15 décembre pour vérifier la saisie des 697 techniciens, au 19 avril pour vérifier les contributions des 747 arbitres et JA,*

- *la CMCD réaffirme que son rôle doit se limiter à une vérification des données portées à la connaissance des commissions de la LNHB et des Comités par les clubs dans le domaine des contributions technique, arbitrage et sportive et le respect des contributions demandées, suivant le niveau régional de jeu, à une date donnée. La CMCD est tributaire du fonctionnement cohérent des autres commissions et du respect d'un calendrier.*
- *La CMCD a décidé de ne pas sanctionner exceptionnellement en 2009-2010 les clubs pour le quota.*
- *La CMCD n'a pas l'ensemble des données pour organiser et attribuer les points du CHALLENGE de la contribution au développement du Handball Normand (manque de pointage du quota des arbitres par la CRA, l'absence de mise en place du Challenge pénalisant les clubs qui ne bénéficieront pas de bons d'achats).*

#### **SANCTIONS ARBITRAGES demandées par CMCD LNHB :**

*Vérifications des Contributions Arbitrages (Arbitres et Jeunes Arbitres) au 19 /04/10 avec réajustement des réalisations par Comités après vérification journée du 1<sup>er</sup> et 2 Mai 2010 et consultations par mails ou téléphone des membres de la CMCD pour avis décisionnels :*

##### **Manques Constatés :**

<i>FEP GUICHAINVILLE (Exc. Ré. Fém.): manque 1A</i>	<i>Confirmation réunion du 250110</i>
<i>FJEP FLEURY sur Andelle (Exc. Rég. Fém.): manquent 2A (Fem)</i>	<i>Confirmation réunion du 250110</i>
<i>SAINT SEBASTIEN (Pré Nat Fém.): manque 1JA (Fem)</i>	<i>Confirmation réunion du 250110</i>
<i>PL AVRANCHES (Exc. Rég. Fém.): manque 1A</i>	
<i>ASC Bonsecours (Exc. Rég. Masc): manque 1A</i>	<i>Confirmation réunion du 250110</i>
<i>ES Aumale (Exc. Rég. Fém.): manque 1A et 1 JA</i>	<i>Confirmation réunion du 250110</i>
<i>Rouen 76 UHB (Pré Nat. Fém): manque 1A</i>	<i>Confirmation réunion du 250110</i>

##### **CLUBS NON SANCTIONNES :**

###### **Pour manque de JA :**

1 JA manquant remplacé par 1 A adulte excédentaire (décision CMCD du 250110) et ventilation masc./fém. permettant la contribution globale JA :

*ASL Chemin Vert Caen (Exc. Rég. Fém) ; CA Lisieux HB (Exc. Rég. Masc) ; CS Honfleur (Exc. Rég. Masc.) ; CAEN VENOIX (Hon. Rég.) ; Douvres La Délivrande (Hon. Rég.) ; ES Falaise (Pré Nat. Masc) ; Miserey Sports (Exc. Rég. Masc.) ; SMV Vernon St Marcel (Pré Nat. Fém) ; ASAM Cherbourg (Hon. Rég) ; Tourlaville/Cherbourg (Exc. Rég. Fém) ; SM La Haye du Puits (Pré Nat. Masc.) ; L'Aigle (Exc. Rég. Masc.) ; St Nicolas (Exc. Rég. Masc.) ; CSM Petit Quevilly (Hon. Rég.) ; HBC Yvetot (Exc. Rég. Fém) ; Dieppe UC (Exc. Rég. Masc.) ; Rouen 76 UHB (Pré Nat. Fém.).*

**Pour manque d'Arbitre Adulte :**

Application articles 3.1.3. et 3.2.3 règlement CMCD LNHB 09-10 et ventilation masc./fém. permettant la contribution globale Arbitre Adulte :

*ES Falaise (Exc. Rég. Fém) ; AS Carsix (Hon. Rég.) ; E. ASPPT/ALM Evreux (Hon. Rég.) ; HBC LE Neubourg (Hon. Rég.) ; Saint Sébastien (Pré Nat.) ; ASPPT St Lô (Pré Nat. Fém.) ; St Valéry (Exc. Rég. Masc.).*

**Les sanctions avec sursis mentionnées lors de la réunion du 25 janvier 2010 concernant la contribution arbitrage sont annulées pour USC Mézidon, AS Carsix, HBC Le Neubourg, Montville HB.**

**3) VŒUX CMCD pour saison 2010-2011 , AG Lique Normandie :**

- *EXIGER L'ENVOI EN DOUBLE DU DOSSIER DES CLUBS AUX COMITES (Amende financière en cas de non envoi, tarif à fixer)*
- *PROPOSER AU NIVEAU DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT DE NORMANDIE L'ALLONGEMENT D'UNE ANNEE SUPPLEMENTAIRE POUR VALIDER LES JA (92, 93, 94, 95 et 96).*

**4) Préparation saison 2010-2011 :**

- Modification du règlement intérieur : en fonction des modifications adoptées lors de la modification des Statuts et du règlement intérieur de la LNHB
- Modification de l'article 3.1 et 3.2 concernant les équipes de jeunes (dans 4 catégories différentes en pratique compétitive par sexe.)
- Modification des règlements à l'AG FFHB Limoges 2010 (Précision de JL LIGUORI) : Pas de reconnaissance des techniciens en formation (remise en cause des formations régionales en 2 ans ? Intégration des observateurs d'arbitres dans le socle de ressources....)

Séance levée à 22h30

Le Président de la CMCD  
Daniel HURELLE